

avantages sociaux de base dont l'importance varie en général en fonction de leur taille et de leurs moyens.

Avantages sociaux : Les entreprises affiliées à des sociétés canadiennes offrent en général, sous une forme ou sous une autre, des régimes d'assurance-maladie, d'assurance-accident, d'assurance-chômage et de retraite. Dans la plupart des cas, les employés doivent verser une cotisation mais la plupart des régimes sont totalement ou partiellement subventionnés. Les grosses sociétés offrent l'avantage supplémentaire d'avoir leurs propres cliniques et personnel médical.

Congés : Toutes les entreprises affiliées accordent des congés sans faire de distinction raciale.

Logement : Six des neuf sociétés qui ont soumis un rapport accordent une aide au logement à leurs employés, sous une forme ou sous une autre. Selon les cas, il s'agit de logements de fonction, de loyer subventionné, de prêts pour la rénovation ou pour l'achat d'un logement, ou d'aide pour en trouver un. Lorsqu'elles n'aidaient pas leurs employés, c'était parce qu'elles étaient implantées dans un endroit où des logements à prix abordable étaient accessibles pour des navetiers.

Transport : Cinq des entreprises affiliées apportent une aide dans ce domaine. En règle générale, cette aide n'est pas nécessaire car le personnel vit tout près ou peut utiliser des transport en public commodes.

Éducation, loisirs et santé : Les entreprises les plus importantes apportent une aide à leurs employés et à leur famille dans le domaine de l'éducation, des loisirs et de la santé. Cette aide peut prendre des formes diverses, notamment la construction ou le parrainage d'écoles (bâtiments, matériel, alimentation en eau, matériel pédagogique, etc.), transport, bourses d'entretien ou d'études dans des écoles techniques et des universités.

Développement communautaire : En règle générale, les entreprises importantes ont généreusement contribué aux programmes communautaires sous la forme d'un soutien aux activités en faveur de la jeunesse, aux centres communautaires, aux dispensaires, à la recherche de logement, aux aménagements sanitaires, aux travaux à domicile, aux sports, au counselling. Les petites entreprises ont appuyé les organisations qui se consacrent à la promotion des non-Blancs.

7. Relations raciales

La déségrégation des milieux de travail, des installations sociales et récréatives est complète dans les entreprises affiliées à des sociétés canadiennes.

8. Encouragement des entreprises noires

Quel que soit le caractère racial d'une entreprise, toutes les entreprises affiliées à une société canadienne sont prêtes à faire affaire avec elles. Six des neuf mentionnent, dans leur rapport, qu'elles se sont

efforcées de soutenir des entreprises noires ou de traiter avec elles. Les trois autres seraient prêtes à le faire si l'occasion se présentait.

Au cours de l'année écoulée, cet appui a notamment pris la forme de contributions à un certain nombre d'organisations qui facilitent l'établissement et le bon fonctionnement d'entreprises noires (Association des exportateurs canadiens, Fondation de l'avenir (Get Ahead Foundation), Société de développement des petites entreprises (Small Business Development Corporation). Un certain nombre de sociétés passent des contrats de fourniture de biens et services avec des entreprises noires. Plusieurs leur fournissent des conseils sur les procédures d'établissement, les exigences sur le plan juridique ou les éléments techniques nécessaires pour les rendre plus compétitives. C'est là un domaine qui a été marqué par des succès importants, au point que l'"économie noire" en Afrique du Sud se développe de manière exponentielle et crée des emplois à un rythme rapide.

9. Justice sociale

Une des choses que le Code d'éthique attend des sociétés canadiennes et de leurs affiliées est qu'elles jouent de leur influence en utilisant des moyens constructifs et légaux, pour promouvoir la justice sociale et la réalisation pacifique de réformes sociales et politiques. Cinq des neuf entreprises affiliées ont déclaré l'an dernier qu'elles avaient pris certaines mesures pour promouvoir la justice sociale.

Du fait de l'importance de leurs ressources et de leur puissance économique, les entreprises affiliées les plus importantes ont pris une part active, en 1988, au soutien financier d'organismes travaillant dans ce domaine (Association canadienne des entreprises noires en Afrique du Sud, South African Institute of Race Relations, Statement of Principles for South Africa Organization, The Consultative Business Movement, etc.). Une ou deux de ces sociétés ont protesté auprès du gouvernement sud-africain et des autorités locales contre l'apartheid en général et contre certaines de ses manifestations telles que la Group Areas Act et, après les élections municipales d'octobre 1988, l'interdiction aux non-Blancs d'utiliser certaines installations publiques à Boksburg. Des sociétés ont appuyé les efforts déployés pour mettre un terme à l'évacuation forcée de non-Blancs de zones assignées aux Blancs et certaines ont favorablement accueilli les initiatives actuelles visant à établir des zones "libres" intégrées, ainsi que l'abolition des lois établissant des restrictions dans le domaine résidentiel fondées sur des motifs raciaux. Toutes les entreprises affiliées, grandes et petites, prônent la justice sociale dont elles font une question de principe et l'appliquent dans leurs propres entreprises.